

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de prélèvements au droit du forage à l'Eocène de la SA Jean Eugènes Borie, à Saint-Julien-Beychevelle (33) - au titre du code de l'environnement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))</i>
14°a)	Prélèvements par forage au sein d'une nappe souterraine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis 1869, le Château DUCRU-BEAUCAILLOU dispose d'un forage privé s'adressant à la nappe de l'Eocène moyen, à Saint-Julien-Beychevelle. L'ouvrage est exploité au débit maximal de 18 m³/h (régime de l'autorisation car ressource classée en zone de répartition des eaux), pour une part des activités viticoles du Château et pour l'arrosage d'un parc de 8000 m².

Le forage est principalement sollicité de mai à septembre. L'arrosage se fait la nuit.

La demande d'exploiter le forage au titre du code de l'environnement, porte sur les débits et volumes suivants :

- Débit d'exploitation de pointe : 18 m³/h ;
- Débit moyen journalier : 60 m³/j ;
- Prélèvement annuel moyen maximal : 4 800 m³/an.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe profondes a été consultée en amont de la procédure de demande de prélèvements : l'avis de principe obtenu (joint en annexe) est favorable vis à vis de la compatibilité du projet d'exploitation avec le SAGE.

4.2 Objectifs du projet

Le Château DUCRU-BEAUCAILLOU (SA Jean Eugène Borie) souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter son forage ancien (régularisation) selon les débits et volumes suivants :

- Débit d'exploitation de pointe : 18 m³/h ;
- Débit moyen journalier : 60 m³/j ;
- Prélèvement annuel moyen maximal : 4 800 m³/an.

Ces besoins en eau ont été évalués à partir des équipements du forage et des installations qu'il alimente (besoins actuels et futurs).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de phase de travaux. Le forage existe et est équipé pour être exploité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage a fait l'objet d'un diagnostic en 2018 et le Maître d'Ouvrage en fera réaliser un tous les 10 ans afin de s'assurer du bon état des équipements de l'ouvrage.

Le forage est exploité à un débit compris principalement entre 4 et 15 m³/h, via la présence d'un variateur de vitesse. Il est principalement sollicité de mai à septembre pour l'arrosage (programme automatique du système, activé la nuit), puis de manière ponctuellement dans l'année pour certaines activités viticoles (lorsque la récupération des eaux pluviales n'est pas suffisante).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (débit d'exploitation du forage parfois supérieur à 8 m3/h au droit d'une ressource classée en ZRE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La demande d'exploiter le forage au titre du code de l'environnement, porte sur les débits et volumes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Débit d'exploitation de pointe : • Débit moyen journalier : • Prélèvement annuel moyen maximal : 	18 m3/h, 60 m3/jour, 4800 m3/an

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Château DUCRU-
BEUCAILLOU
33250 Saint-Julien-Beychevelle

Coordonnées :
Long. 0°43'53"6 Ouest
Lat. 45°9'0"9 Nord

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui Non

Il s'agit d'un forage réalisé à 1869 soit avant la loi sur l'eau

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en bordure de l'Estuaire de la Gironde.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Julien-Beychevelle est soumise uniquement au risque inondation (www.gironde.gouv). Le PPRI, approuvé en juin 2003 (soit très longtemps après la création du forage), place le forage du Château à proximité (mais en dehors) du zonage jaune qui correspond à une crue centennale de l'Estuaire de la Gironde.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est l'Estuaire de la Gironde (FR7200677), à environ 900 mètres à l'Est du forage. Un formulaire d'évaluation simplifiée est joint en annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est celle du Marais de Beychevelle et marais du Méric (720001975), à environ 800 mètres au Sud du forage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe souterraine de l'Eocène moyen (masse d'eau "Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG", code FG071). Le dossier de demande d'exploiter le forage met en avant divers calculs de rabattements induits, selon diverses hypothèses. Il est à noter que pour un pompage continu de 24h au débit de 18 m ³ /h (ce qui n'arrive jamais en pratique), le rayon d'influence du pompage est de 673 mètres (le rabattement à 1 m du forage est alors d'environ 22.21 m). Notons que le forage le plus proche qui capte le même aquifère est situé à 690 mètres au Sud du Château (forage privé).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en annexe

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation uniquement (voir précédemment et annexe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu du faible impact de l'exploitation de cet ouvrage et du faible volume annuel sollicité, aucune mesure compensatoire n'est prévue à ce jour. Cependant, le Maître d'Ouvrage est engagé pour la cause de l'environnement au sens large, depuis 2015, il est certifié ISO140001 et Haute Valeur Environnementale Niveau 3 (HVE3) depuis 2016. Il est également engagé dans la démarche SME (Système Management Environnemental) initiée par le CIVB. Des mesures sont prises notamment pour les économies d'eau : arrosage de nuit, activités de nettoyage à l'aide de karschers et brises-jets, récupération d'eau pluviale. Vis à vis du forage, le Château DUCRU-BEAUCAILLOU fait d'importants investissements depuis plusieurs mois pour s'assurer qu'il est de bonne facture, conforme d'un point de vue réglementaire (à venir: réhabilitation de sa tête de puits avec pose d'un compteur général), et pour effectuer la régularisation administrative du prélèvement effectué. Les diverses opérations sont effectuées par ou avec l'appui du bureau d'études REGL'EAU (mcf@regleau.fr ; 07.69.17.89.96). La démarche en cours inclut des échanges réguliers avec le SMEGREG et la CLE du SAGE Nappes Profondes, ainsi qu'avec Mme KONJEVIC de la DDTM de la Gironde.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le seul type de milieu impacté par le projet est la nappe de l'Eocène elle-même. Les milieux aquatiques de surface et l'environnement de surface de l'ouvrage (incluant la faune et la flore) ne sont en rien impactés par le projet qui n'engendre aucun rejets potentiellement gênants (ni d'un point de vue quantitatif, ni d'un point de vue qualitatif).

L'influence du prélèvement sollicité sur la nappe de l'Eocène sera quantitatif et est évalué de diverses manières au sein du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. La réalisation d'une étude d'impact complémentaire n'aurait ainsi à notre sens, aucune valeur ajoutée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Documents relatifs au forage
Annexe 8 - Documents relatifs au PPR de la commune de Saint-Julien-Beychevelle
Annexe 9 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
Annexe 10 - Avis de principe de la CLE du SAGE Nappes profondes (en amont de la demande d'autorisation d'exploiter)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

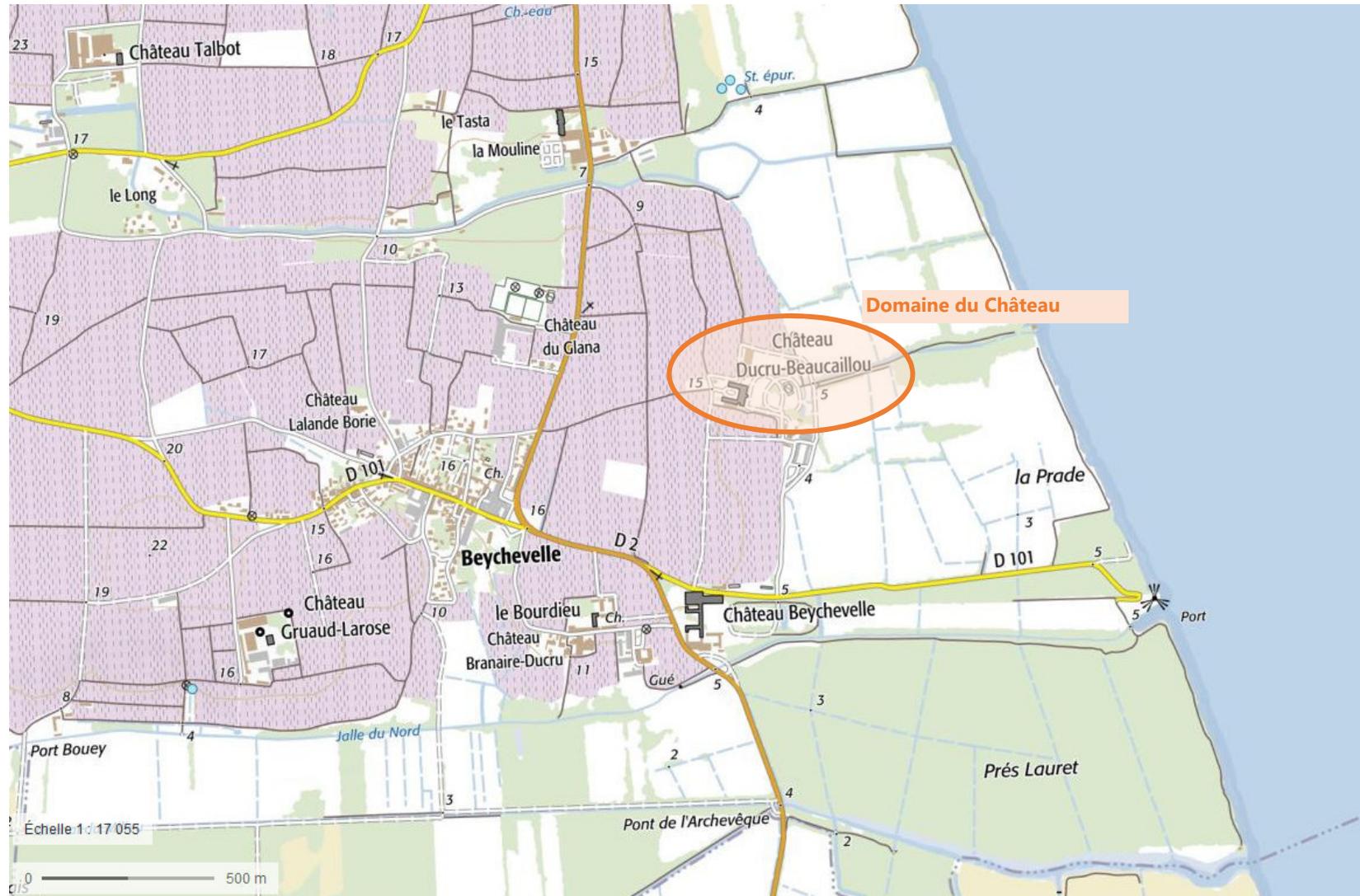


Fait à

SAINTE JULIEN BEYCHEVELLE le **4 JUIN 2018**

Signature

JEAN EUGÈNE BORIE SA
Société Anonyme au Capital de 1 568 640 Euros
RCS Bordeaux 781 993 266
~~781 993 266~~
Siège social : Château Duchu-Beaucellou - 33250 Saint-Julien
FRANCE

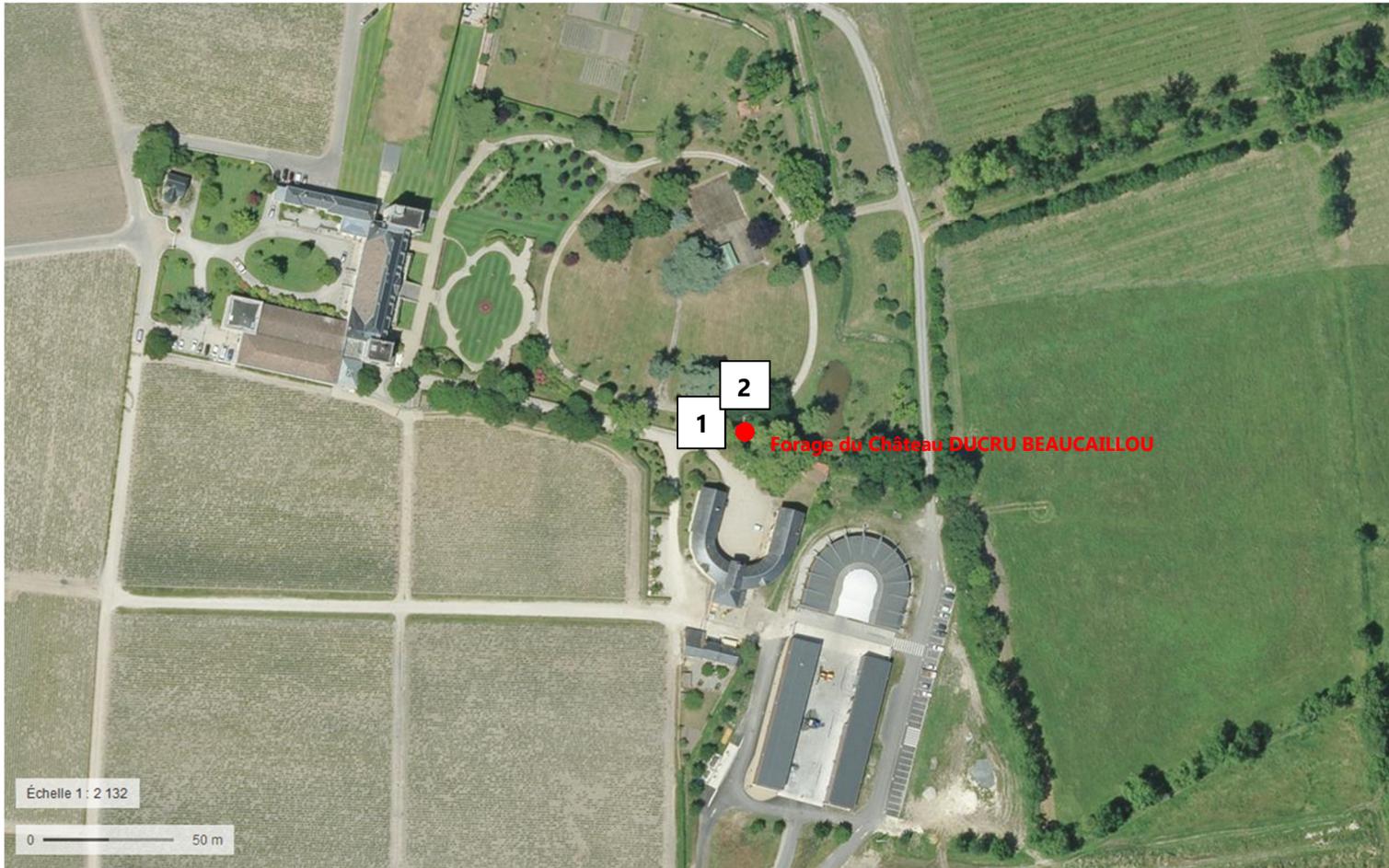


Localisation du domaine du Château DUCRU-BEAUCAILLOU, à Saint-Julien-Beychevelle (fond IGN – Géoportail)



Localisation du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU (fond IGN – Infoterre)

Forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU – Saint-Julien-Beychevelle (33)
*Annexes 3 et 4 jointes au formulaire cerfa n°14734*03*



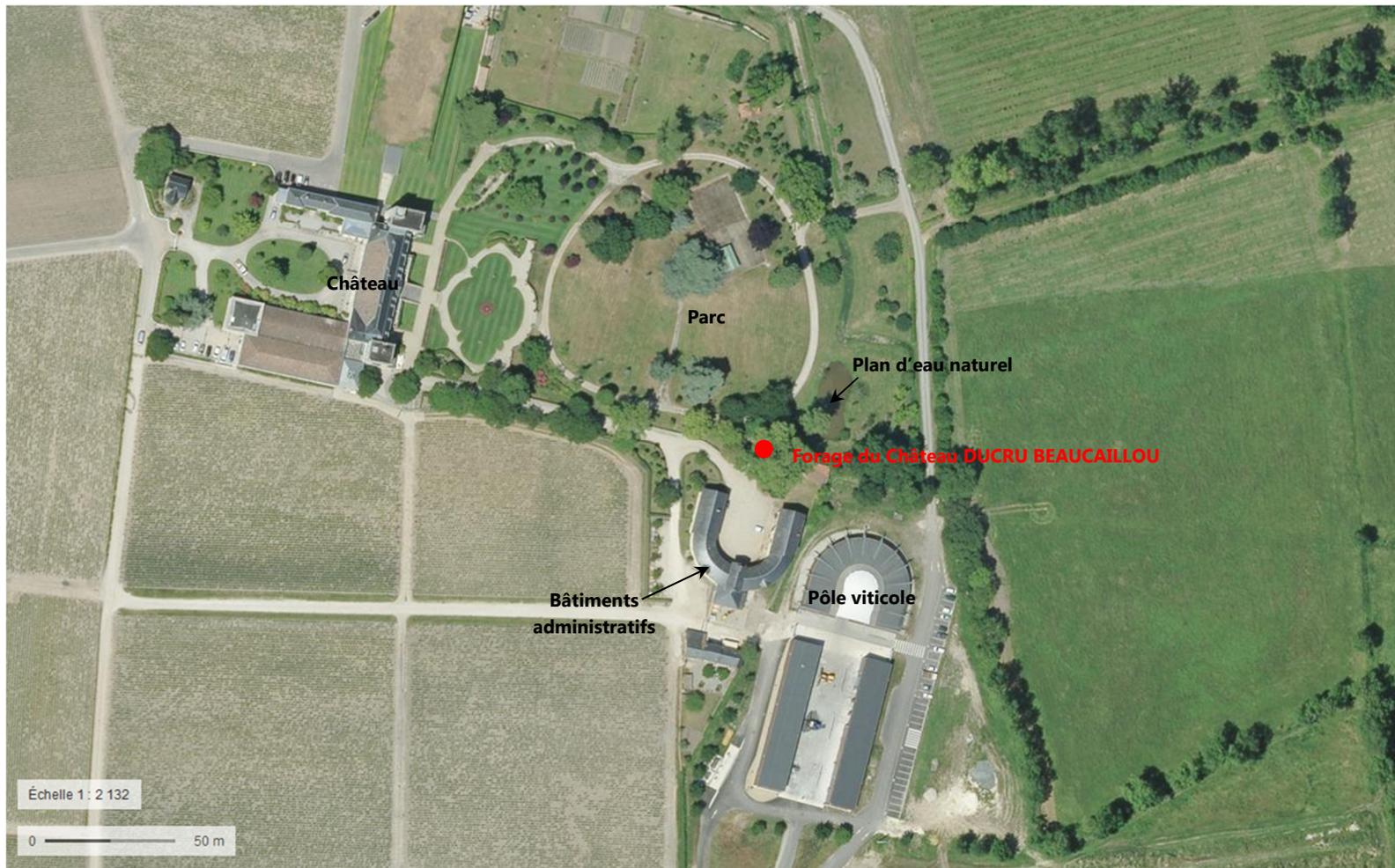
Localisation du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU (Photographie aérienne – Infoterre)
(références cadastrales : parcelle 62 – section D)



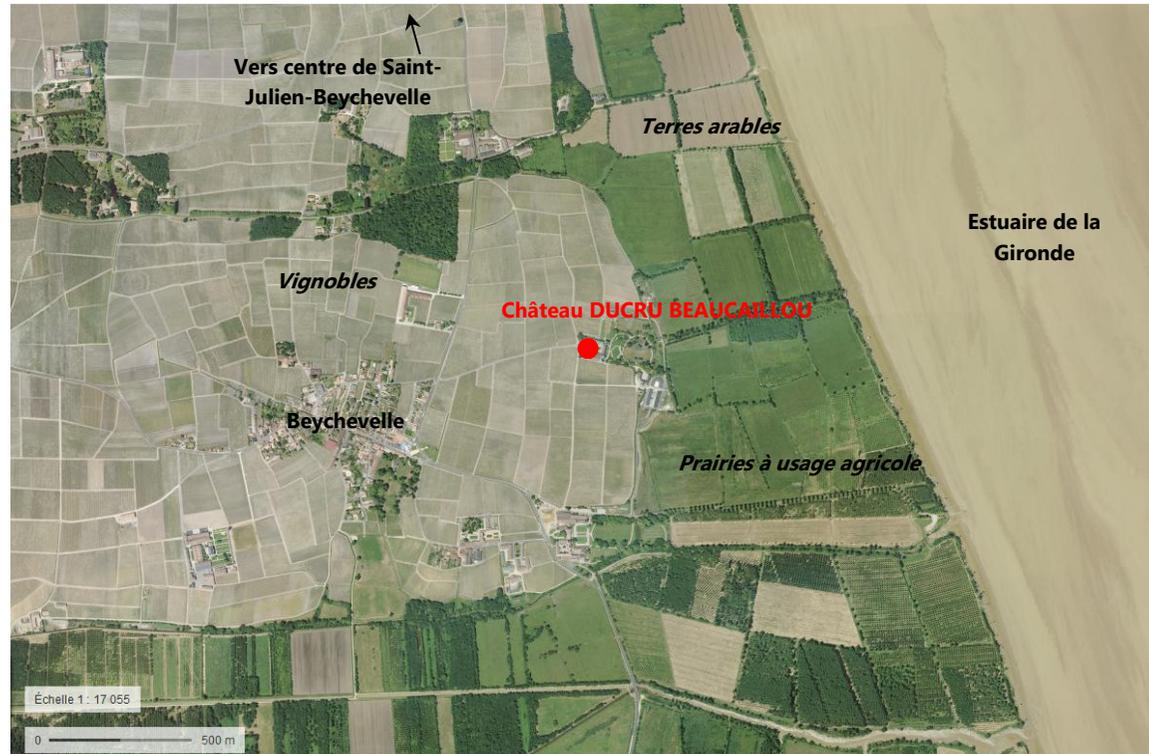
Photographie de la buse contenant la tête de puits du forage, prise depuis le point 1 le 24/01/2018 (cf. Plan ci-avant)



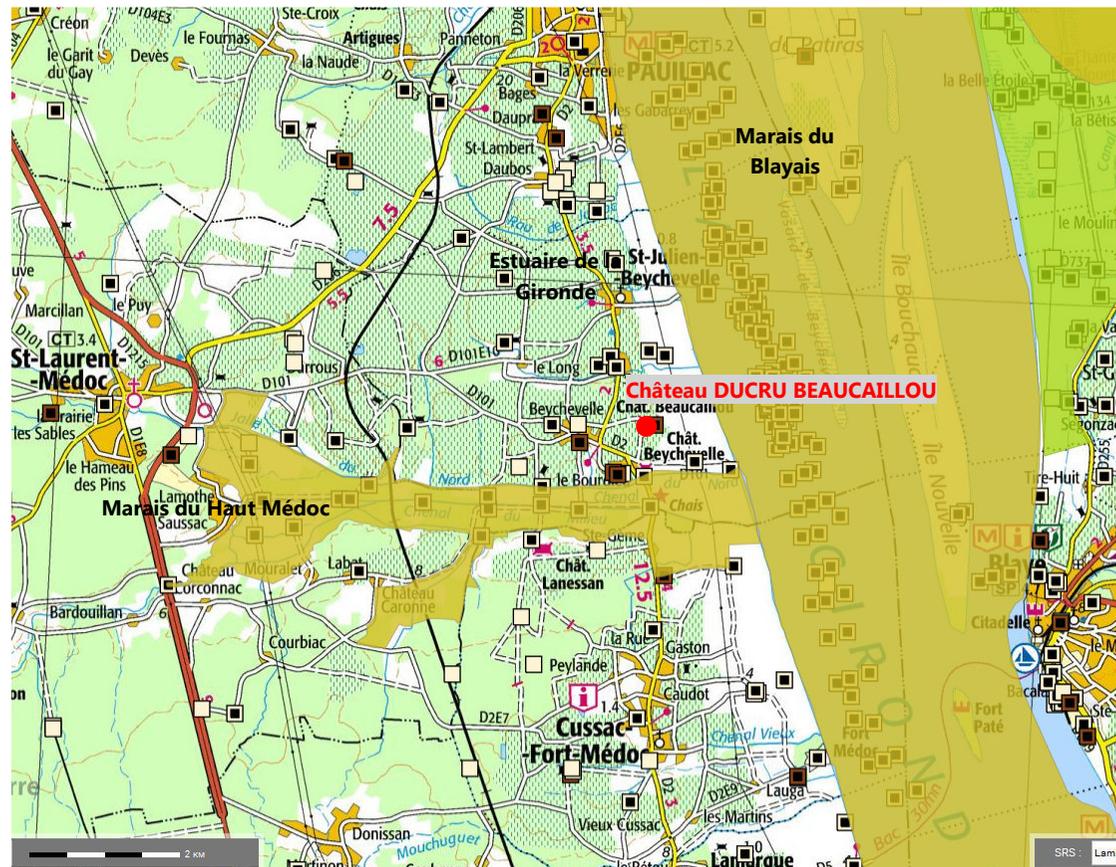
Photographie de la buse contenant la tête de puits du forage, prise depuis le point 2 le 24/01/2018 (cf. Plan ci-avant)



Environnement immédiat du forage du Château (photographie aérienne - source : Géoportail)



Occupation des sols aux environs du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU (photographie aérienne - source : Géoportail)



Localisation des sites Natura 2000 présents à proximité du Château DUCRU-BEAUCAILLOU (fond Infoterre)

DOCUMENTS RELATIFS AU FORAGE (EXTRAIT DU DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT EN COURS)

HISTORIQUE DE L'OUVRAGE

Le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU est référencé BSS001WVES (anciennement 07784X0002/F) dans la BSS du BRGM.

Cet ouvrage a été réalisé en 1869 et avait à l'époque une profondeur de 98.50 mètres. Entre 51.13 et 98.50 mètres, l'ouvrage intercepte l'aquifère de l'Eocène moyen.

En 1987, des travaux sont engagés sur l'ouvrage par la société SUD-OUEST FORAGES à la demande de Messieurs BORIE, car une production de sable est détectée à l'exhaure du forage. Un diagnostic est réalisé (essais de pompage, micro-moulinet, etc.), suivi d'une réhabilitation complète (nettoyage, rééquipement). Le forage actuel a une profondeur de 84.57 mètres et capte l'aquifère de l'Eocène supérieur et moyen entre 46.72 et 84.57 mètres (via des crépines en acier inoxydable de diamètre 3").

En 2018, le forage a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par la société HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE.

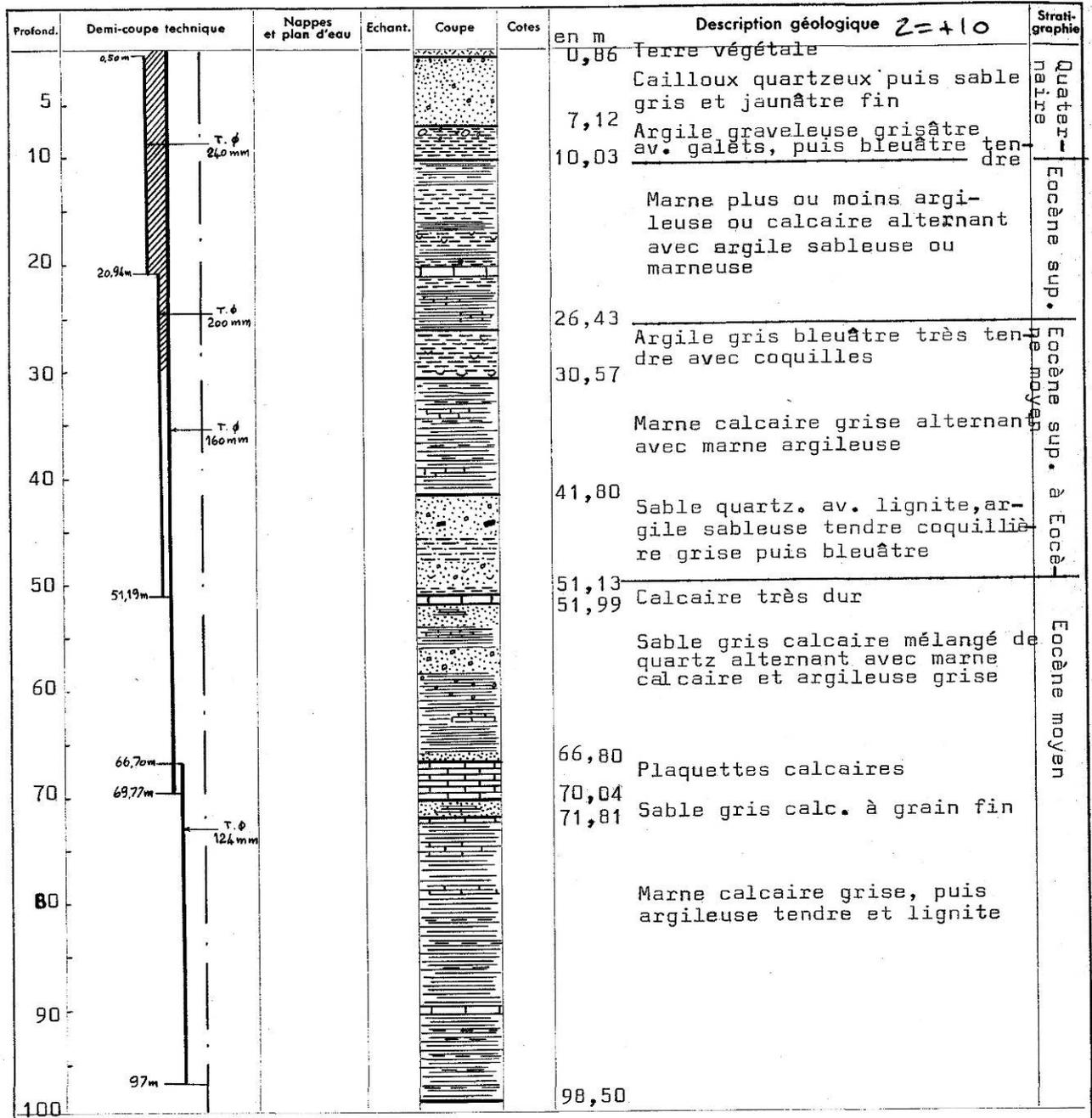
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

COUPE TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

La coupe technique initiale de l'ouvrage est détaillée ci-après et présentée à travers les figures suivante.

DESCRIPTION DE LA COUPE TECHNIQUE	
<i>Prof.</i>	<i>Description</i>
0 à 20.96 m	Tube plein de diamètre 240 mm
20.96 à 51.19 m	Tube plein de diamètre 200 mm
0 à 69.77 m	Tube plein de diamètre 160 mm, espace annulaire cimenté entre la surface et la profondeur de 30 m
66.70 à 97 m	Tube plein de diamètre 124 mm
97 à 98.50 m	Foration de diamètre inférieur à 124 mm

Forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU – Saint-Julien-Beychevelle (33)
*Annexes 7 jointe au formulaire cerfa n°14734*03*

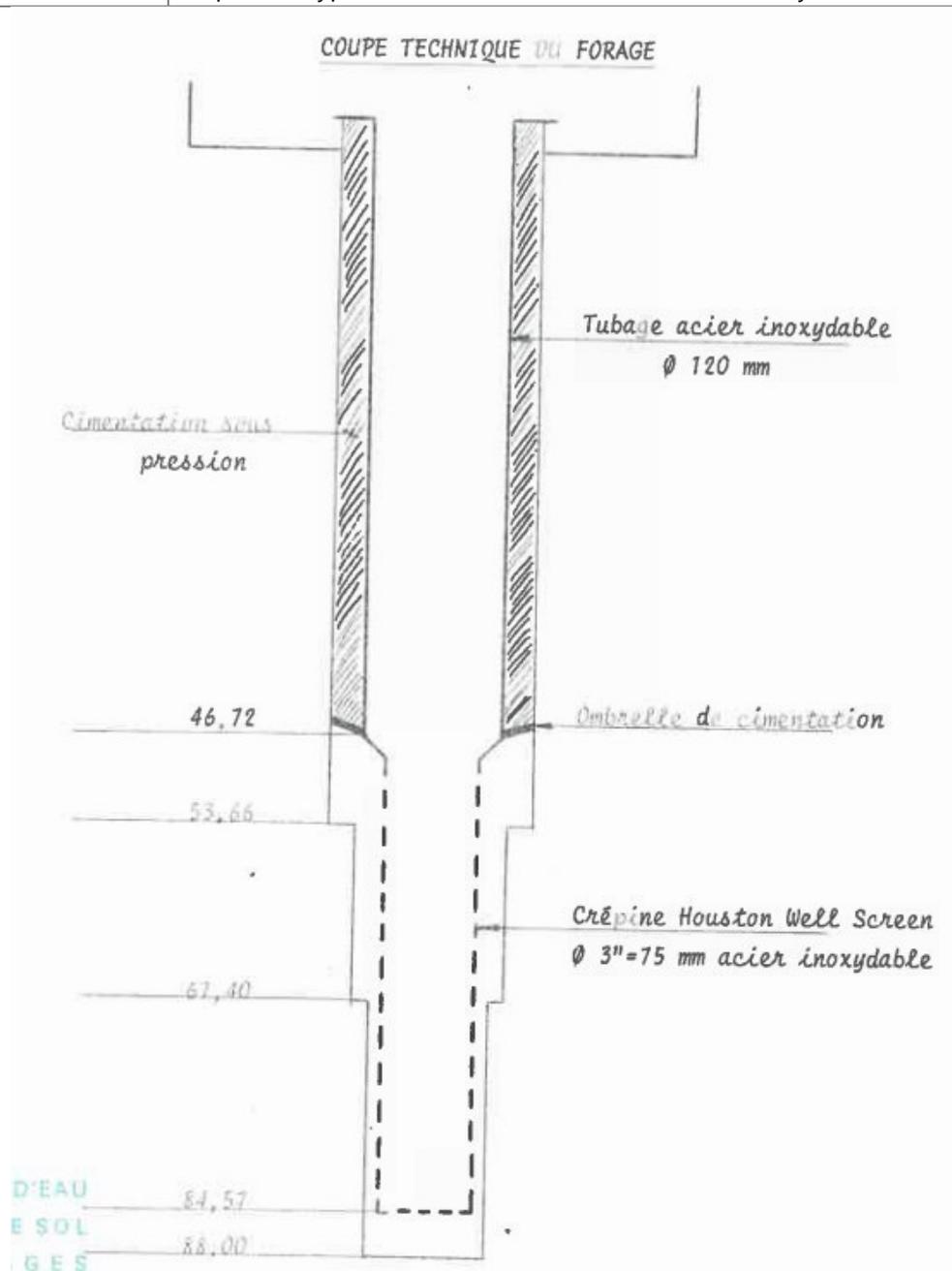


Coupe technique initiale et coupe géologique du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU
 (tirée de la BSS du BRGM)

Forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU – Saint-Julien-Beychevelle (33)
Annexes 7 jointe au formulaire cerfa n°14734*03

Lors de la réhabilitation de 1987, le forage est rechemisé. Les équipements mis en place sont détaillés ci-après et la coupe technique alors produite par SUD-OUEST-FORAGES est présentée en figures suivantes.

EQUIPEMENTS MIS EN PLACE LORS DE LA RÉHABILITATION	
Prof.	Description
0 à 46.72 m	Tube plein en acier inoxydable de diamètre 120 mm, espace annulaire cimenté
46.72 à 84.57 m	Cône de réduction Crépine de type « Houston Well Screen » en acier inoxydable, diamètre 75 mm



Coupe technique du forage réalisée par SUD OUEST FORAGES à l'issue des travaux de réhabilitation de 1987

DONNEES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES

Le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU, référencé BSS001WVES (anciennement 07784X0002/F) dans la BSS du BRGM, capte l'aquifère de l'Eocène supérieur à moyen entre 46.72 et 84.57 mètres de profondeur.

Il s'agit de la masse d'eau "Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG", dont le code est FG071. L'unité de gestion correspondante au sein du SAGE Nappes profondes de la Gironde est « l'Eocène en zone Médoc-estuaire », ressource classée à l'équilibre lors de la réalisation du SAGE. L'entité hydrogéologique concernée est "Eocène adour-garonne" (code 214) selon le référentiel BdRHFV1.

Au droit de l'ouvrage, la coupe géologique a été relevée lors de sa réalisation. Elle est décrite ci-après.

COUPE GÉOLOGIQUE AU DROIT DU FORAGE		
<i>Prof.</i>	<i>Description</i>	<i>Stratigraphie</i>
0 à 0.86 m	Terre végétale	
0.86 à 7.12 m	Cailloux quartzeux puis sable gris et jaunâtre fin	Quaternaire
7.12 à 10.03 m	Argile graveleuse grisâtre avec galets, puis bleuâtre tendre	
10.03 à 26.43 m	Marne plus ou moins argileuse ou calcaire alternant avec argile sableuse ou marneuse	Eocène supérieur
26.43 à 30.57 m	Argile grise bleuâtre très tendre avec coquilles	Eocène supérieur à moyen
30.57 à 41.80 m	Marne calcaire grise alternant avec marne argileuse	
41.80 à 51.13 m	Sable quartzeux avec lignite, argile sableuse tendre coquillière grise puis bleuâtre	
51.13 à 51.99 m	Calcaire très dur	Eocène moyen
51.99 à 66.80 m	Sable gris calcaire mélangé de quartz alternant avec marne calcaire et argileuse grise	
66.80 à 70.04 m	Plaquettes calcaires	
70.04 à 71.81 m	Sable gris calcaire à grain fin	
71.81 à 98.50 m	Marne calcaire grise, puis argileuse tendre et lignite	

Coupe géologique au droit du forage du Château

Le 24/01/2018, le niveau statique au droit de l'ouvrage était situé à -1.38 m/repère. Le repère était le sommet de la bride elle-même située à -0.35 m/sol.

Le 28/02/2018, le niveau statique au droit de l'ouvrage était situé à -1.17 m/repère (mesure HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE). Le repère était le sommet de la bride elle-même située à -0.35 m/sol.

On note que le niveau piézométrique de la nappe est situé au-dessus du toit de l'aquifère capté : il s'agit bien d'une nappe captive.

DOCUMENTS RELATIFS AUX PPR DE SAINT-JULIEN-
BEYCHEVELLE

Préfecture de département

code postal 33250

Commune de SAINT JULIEN BEYCHEVELLE

code Insee 33423

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° [] du **20/11/12** mis à jour le []

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non Approuvé (Secteur Médoc Centre) date **16/06/03** aléa **Inondation**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation du PPRI du Médoc Centre	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Le règlement	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Plan de zonage réglementaire	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
L'arrêté d'approbation du PPRI	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

[] date [] aléa []

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

[] consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
Zone 5 Zone 4 Zone 3 Zone 2 Zone 1 *
* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Carte de zonage réglementaire du PPRI sur la commune : 1 planche

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le portail www.georisques.gouv.fr dans la rubrique descriptif des risques relatifs à votre commune.

Date de mise à jour de la présente fiche : 1 Juillet 2017

Le préfet de département

Site www.gironde.gouv.fr



Préfecture de la Gironde

Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde

Carte communale de zonage réglementaire

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

ESTUAIRE DE LA GIRONDE

SECTEUR DU MEDOC CENTRE

COMMUNE DE SAINT JULIEN BEYCHEVELLE

APPROUVÉ PAR
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 16 JUIN 2003

- Zone rouge
- Zone jaune
- Zone orange
- Limites communales

1 / 25 000

TEA Consulting
Adresse : 45, rue de Chabrol
75010 Paris
Téléphone : 01 49 49 00 23
Télécopie : 01 49 49 03 34
E-mail : environnement@tea-consulting.com

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES
NATURA 2000



FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un **DOCOB** et d'un **animateur Natura 2000**, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

La Société Anonyme Jean-Eugène BORIE

Dans le cadre du dossier relatif à l'exploitation du forage du château DUCRU-BEAUCAILLOU, le suivi du dossier est assuré par M. Emmanuel BONNEAU, Directrice Technique opérationnel.

Commune et département : **Saint-Julien-Beychevelle, en Gironde**

Adresse du site : **Château DUCRU-BEAUCAILLOU – 33 250 Saint-Julien-Beychevelle**

Adresse postale : **idem**

Téléphone : **05.56.73.16.73**

Email : e.bonneau0@je-borie-sa.com

Nom du projet : **Exploitation du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU, réalisé en 1869**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Le projet est soumis à évaluation des incidences car il est situé à proximité de 2 sites Natura 2000.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU est un ouvrage souterrain d'environ 84 mètres de profondeur, dont les caractéristiques sont présentées en partie 3 du dossier de demande d'autorisation d'exploiter l'ouvrage.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

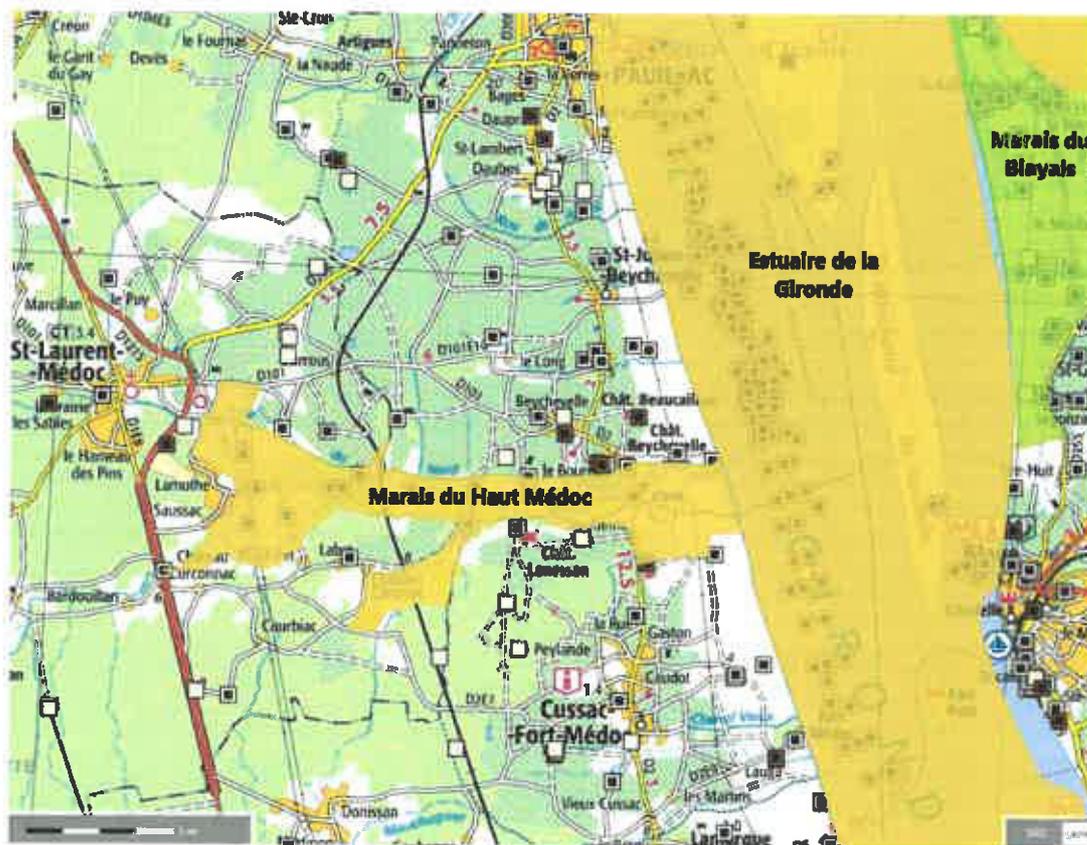
Le projet est situé à plusieurs centaines de mètres de l'Estuaire de la Gironde, et à 930 m d'un second site Natura 2000 (cf. Figure suivante).

Nom de la commune : Saint-Julien-Beychevelle

N° Département : 33

Lieu-dit : DUCRU-BEAUCAILLOU

En site(s) Natura 2000 ? **NON**
 Hors site(s) Natura 2000? **OUI** A quelle distance ?
A 900 mètres du site référencé SIC « Estuaire de la Gironde » - code : FR7200677
A 930 mètres du site référencé SIC « Marais du Haut-Médoc » - code : FR7200683



Localisation des sites Natura 2000 les plus proches du Château DUCRU-BEAUCAILLOU

Cette carte est reprise en partie 4.5.4 du dossier de demande d'exploiter le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU.

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **<10 m²**

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire Impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :



Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation : Le forage est exploité principalement pour l'arrosage d'un parc de 8000 m², de mai à septembre. Il fonctionne alors quelques heures par nuit, 5 nuits sur 7. Le reste de l'année, il est exploité plus ponctuellement, soit pour des besoins d'arrosage occasionnel en mars, avril, octobre, soit pour des activités viticoles lorsque la récupération d'eau pluviale est insuffisante.

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'eau produite via le forage est utilisée pour l'arrosage principalement. Aucun rejet dans le milieu naturel (autre que l'aspersion d'eau sur les espaces verts) n'est lié à l'utilisation de l'ouvrage.

De plus, l'ensemble des rejets d'effluents/déchets du Château (non liés au forage) sont dirigés vers la station d'épuration communale, ou sont stockés/triés pour être gérés par des sociétés spécialisées.

Davantage de détails sont donnés sur ce point en partie 2.3 du dossier de demande d'exploiter le forage.



f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Une étude technico-économique du projet d'exploitation (opérations d'entretien et de contrôle de l'ouvrage) est présentée en partie 7 du dossier de demande d'exploiter le forage.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations (pas de vibration significative, pompe immergée et faible débit d'exploitation)

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences : l'incidence de l'exploitation du forage a été évaluée en partie 5 du dossier de demande d'exploiter. La seule influence concerne la nappe souterraine de l'Eocène et les forages voisins captant cette même ressource. Cependant, cette influence a été jugée faible car le mode d'exploitation de l'ouvrage ne devrait (d'après les calculs effectués) pas induire de rabattement au niveau de forages compte tenu de leur éloignement (le plus proche du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU est un forage privé situé à 690 mètres au Sud).

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale

Réserve Naturelle Régionale

Parc National



- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site Inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

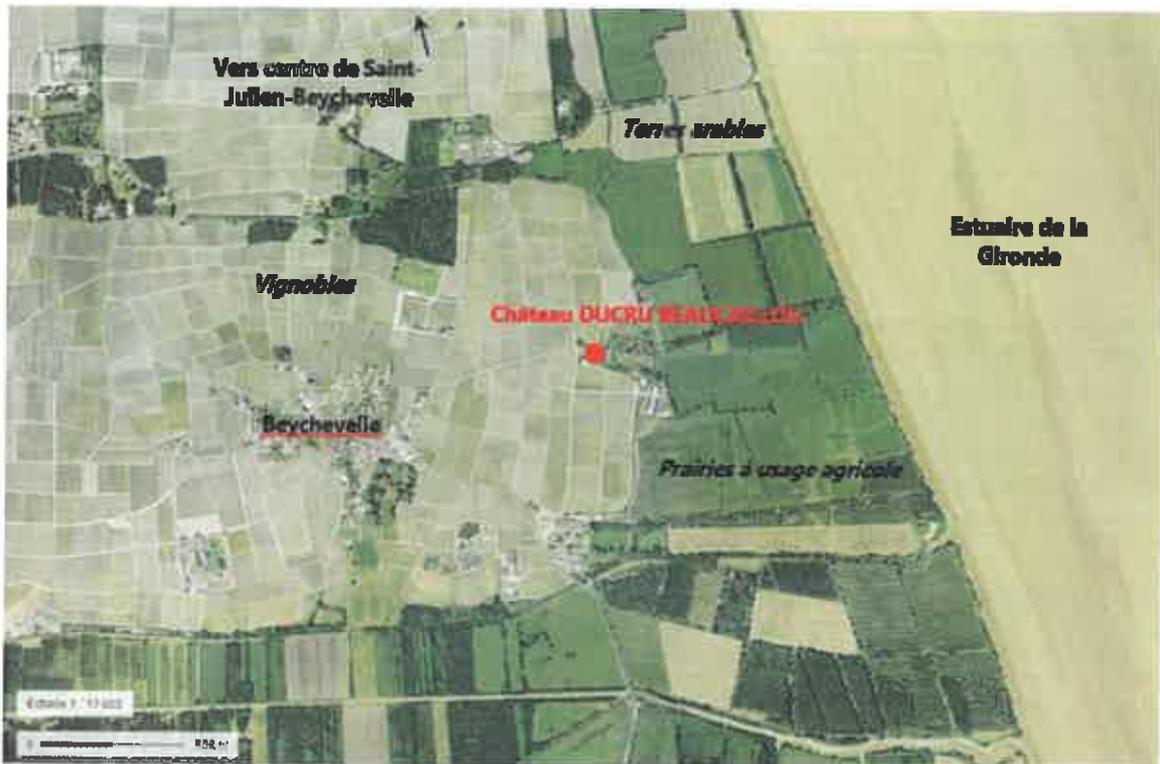
Le site n'est implanté dans aucune zone protégée. La zone protégée la plus proche (zone Natura 2000 et en partie ZNIEFF) est située à 900 mètres.

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture -> viticulture, potager
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le contexte environnemental du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU est présenté en partie 4.5 du dossier de demande d'exploiter l'ouvrage. En résumé, l'ensemble des parcelles situées à proximité de l'ouvrage appartient au Château et sont occupées par du vignoble. Les zones de bâti dense sont éloignées. L'estuaire de la Gironde se situe à 900 mètres à l'Est (cf. Figure suivante).



Occupation des sols aux environs du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Remarque : les fiches descriptives des espaces protégés présents à quelques centaines de mètres du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU sont disponibles sur le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel, <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Les principales caractéristiques des 2 sites Natura 2000 sont présentées ci-dessous (extrait du dossier préalable de demande d'exploiter) :

- **Les Marais du Haut Médoc :** il s'agit d'un SIC (Site d'Intérêt Communautaire, code : FR7200683) d'une superficie de 5055 ha. Il est situé à 930 au Sud, du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU. Le site dans son ensemble contient une faune sensible (notamment des poissons, des reptiles et des mammifères), ainsi qu'une espèce de plante protégée. On note la présence de la Loutre d'Europe, du Vison d'Europe, de l'Anguille des estuaires et de l'Anguille.
- **L'Estuaire de la Gironde :** site classé parmi les SIC (Site d'Intérêt Communautaire, code : FR7200677), d'une superficie de 61080 ha et qui s'étend sur les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime. L'estuaire est situé à environ 900 mètres du forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU. Son classement est dû à la volonté de protéger certaines espèces de poissons (dont des poissons migrateurs) et de plantes.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	×	Des pelouses entretenues par le Château sont présentes au droit du domaine.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	⊗ ×	L'Estuaire de la Gironde est le principal habitat de cette zone Natura 2000. De nombreux fossés sont présents sur le domaine et à proximité, séparant certaines parcelles de vignes.
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Les espaces protégés situés à proximité du domaine contiennent principalement les groupes d'espèces suivants :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres Informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles		×	
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres		×	La loutre d'Europe, le vison d'Europe, etc.
Oiseaux		×	L'avifaune est variée
Plantes		×	Notamment l'Angélique des estuaires
Poissons		×	Il y a notamment des poissons migrateurs L'anguille

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU est déjà réalisé et l'exploitation de l'ouvrage n'engendre aucune destruction d'habitat ni d'espèce.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) et perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet du Château DUCRU-BEAUCAILLOU ne perturbera aucune espèce, du point de vue de l'exploitation de l'ouvrage.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Etant donné la localisation de l'ouvrage et son mode d'exploitation (pompe immergée, faible volume prélevé, aucun rejet « néfaste » associé), le forage du Château DUCRU-BEAUCAILLOU n'aura aucune influence sur les espaces protégés les plus proches. En ce qui concerne l'estuaire de la Gironde, nous pouvons même préciser que c'est plutôt l'exploitation du forage qui pourrait être menacée avec le temps par la présence de ce milieu aquatique (cf. Parties 4.4 du dossier de demande d'exploiter).

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Saint-Julien-Beychevelle,

Signature :

Le (date) : 5 JUN 2018

JEAN EUGENE BORIE SA
Société Anonyme au Capital de 1 568 640 Euros
RCS Bordeaux 781 993 266
TVA UE FR 04 781 993 266
Siège social : Château Ducru-Beaucailou - 33250 Saint-Julien
FRANCE

AVIS DE PRINCIPE DE LA CLE DU SAGE NAPPES PROFONDES
(EN AMONT DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER)

2018-031

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 26 mars 2018

Avis sur le projet de régularisation d'un forage à l'Eocène Château Ducru-Beaucaillou à St Julien de Beychevelle

Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **CAMEDESCASSE** et **DUCOUT** (Association des maires de la Gironde) et **TURON** (EPTB Nappes profondes)

Collège des usagers :

Monsieur **ALEZINE** (SEPANSO) et **MINJAT** (Chambre d'agriculture de la Gironde)

Collège des administrations :

Mesdames **COUPE** (DDTM) et **DEJEAN** (ARS)
Monsieur **GUIMON** (Agence de l'eau Adour-Garonne)

Etaient excusés :

Messieurs **RENARD** (Conseil Départemental) et **NICOLAS** (CREPAQ)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **GREMEL** (IRSTEA), **BRICHE**, **LARBODIE**, et **DEBRIEU-LEVRAT** (Département de la Gironde) – **VIALLET-NOUHANT** (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Messieurs **GODOY DE LESKI** (IRSTEA), de **GRISSAC** et **EISENBEIS** (SMEGREG) – **MORA** (Bordeaux Métropole)



La SA Jean Eugène BORIE, propriétaire du Château Ducru-Beaucaillou, a sollicité, par l'intermédiaire de Mme Marion CAGNIMEL-FISCHER, un avis de principe sur un projet de régularisation, après diagnostic et le cas échéant réhabilitation, d'un forage à l'Eocène de 98,5 m créé en 1869. L'unité de gestion concernée est l'Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre. Ce projet a donné lieu à un avis par délégation du SMEGREG sollicitant des éléments complémentaires (avis 2017-067-ST du 25 août 2017).

Pour son alimentation en eau potable, le château Château Ducru-Beaucaillou dépend de la commune de Saint Julien de Beychevelle, elle-même approvisionnée à partir de Pauillac qui prélève son eau à l'Eocène et au Campano-Maastrichtien.

La demande porte sur la régularisation du forage pour lequel le régime d'exploitation souhaité est le suivant :

7,5 à 15 m³/h, 60 m³/j et 4 800 m³/an.

L'eau prélevée est destinée :

- aux activités viticoles pour près de 1 000 m³/an,
- à l'arrosage des espaces verts (8 000 m²) pour environ 3 840 m³/an.

Pour émettre un avis, il convient de prendre en considération que :

- l'ouvrage et les prélèvements pré-existent ;
- le besoin en eau est dimensionné correctement ;
- l'alternative à l'exploitation du forage serait le réseau d'eau potable (Eocène centre déficitaire) ;
- le projet permettra d'améliorer la connaissance des volumes prélevés.

Avis du bureau de la Commission locale de l'eau, formulé à l'unanimité des membres présents, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion visée, à savoir l'Eocène Médoc Estuaire à l'équilibre ;
- la pré-existence du forage ;
- la pré-existence du prélèvement ;
- le dimensionnement raisonnable des débits d'exploitation ;
- l'amélioration qu'apportera la réhabilitation du forage ;
- l'absence d'alternative (eau potable prélevée à l'Eocène) ;

et sous réserve :

- d'un engagement du pétitionnaire à garantir un usage optimisé de la ressource ;
- que le suivi des volumes prélevés soit assuré et que ces volumes soient portés à la connaissance de l'administration (une fois par an au minimum) ;

la régularisation du forage et de son utilisation peut être considérée comme compatible avec le SAGE Nappes profondes.

L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait que cet avis de compatibilité ne préjuge en rien des conclusions des procédures auxquelles sont soumis l'ouvrage et l'usage de l'eau au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé publique.

Bordeaux, le 3 avril 2018

Le Président


Pierre DUCOUT



33 rue de Beausoleil
33170 GRADIGNAN

Marion CAGNIMEL-FISCHER : 07.69.17.89.96 - mcf@regleau.fr